



## Municipalité de L'Avenir

### **Rapport 2022 concernant l'application du règlement 733-19 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de L'Avenir.**

Le règlement 733-19 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de L'Avenir a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat conclu par la municipalité ainsi que les règles de passation des contrats qui comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ mais, inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel. Au 31 décembre 2021, ce seuil était de 121 200 \$.

Conformément à l'article 938.1.2 du Code Municipal, au moins un fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance de conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle. Le présent document constitue ce rapport, lequel couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

#### **R 2022-03-066          Bornes adresse 9-1-1**

La Municipalité a conclu un contrat de gré à gré avec Kalitec pour l'achat et l'installation de bornes indiquant l'adresse civique de chaque propriété. Le projet au coût de 33 867.50 \$ a été affecté au fonds de roulement tel que prévu au budget et la résolution R 2022-11-275.

#### **R 2022-04-092          Abat-poussière**

La Municipalité a fait un appel d'offres sur invitation pour l'abat-poussière. Les travaux consistaient au transport et à l'épandage d'environ 129 500 litres d'abat-poussière sur les 50 kilomètres de chemin de la municipalité. Deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres. Le contrat a été conclu avec Somavrac C.C. Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 37 852.85 \$ plus taxes. Les travaux finaux représentent une dépense de 32 245.59 \$.

#### **R 2022-05-130          Achat Niveleuse**

La Municipalité a conclu un contrat de gré à gré pour l'achat d'une niveleuse Volvo G740 B 2005 avec la compagnie Uni-Machineries Inc. pour un montant de 69 000 \$.

#### **R 2022-06-162          Rapiéçage mécanisé**

La Municipalité a conclu un contrat de gré à gré pour du rapiéçage mécanisé avec la compagnie Vallières Asphalte Inc. Des travaux de rapiéçage ont été effectués sur différentes routes de la municipalité pour un total de 197.02 tonnes pour un montant de 31 523.20 \$.

#### **R 2022-08-207          Travaux McGiveney – Fondation de route**

La Municipalité a conclu un contrat de gré à gré pour le rapiéçage mécanisé suite aux travaux de fondation de la route McGiveney avec la compagnie Vallières Asphalte Inc. Les travaux d'asphaltage ont totalisé 213.38 tonnes pour un montant de 33 073.90 \$.

#### **R 2022-09-238          Bandes de patinoire et surface de béton**

La municipalité a conclu un contrat de gré à gré avec l'entreprise Bande de hockey Gyslain Lampron inc. pour l'achat et l'installation de bandes de patinoire dans le cadre du projet de la réfection de la patinoire soumis au fonds de ruralité. Le montant du contrat est de 33 550 \$.

La Municipalité a également conclu un contrat de gré à gré avec l'entreprise Coffrage MB pour la surface de béton pour la patinoire et le garage pour la patinoire au montant de 37 000 \$.